



République Française – Département de la Haute-Garonne – Commune de ROUMENS  
Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS de la Commune de ROUMENS

## Délibération n° 2022-03-14-04

### Séance du 14 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date convocation : 8 mars 2022

Présents : 10

Votants : 10

Absents ou excusés : 1

L'an deux mille vingt-deux, le 14 mars à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe LASMAN, maire.

Étaient présents : ALQUIER Gaël, BARBASTE Pierre, BARBASTE Sébastien, BOURREC Daphné, CASSE Josiane, CHESSERON Jean-Marie, LACROUX Evelyne, LASMAN Philippe, LATCHÉ Jean, RIVALS Christophe

Absents ou excusés : GALLAIS Nathalie

Ayant donné procuration : /

Secrétaire : CHESSERON Jean-Marie

### **Objet : Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois : Rapport quinquennal relatif aux compétences transférées.**

L'article 1609 nonies C du code général des impôts prévoit la présentation par le président d'un EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique d'un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences transférées.

Ce rapport fait l'objet d'un débat et d'une délibération spécifique de l'EPCI, avant d'être transmis aux communes membres de l'EPCI pour information.

2022 constitue la première année de production de ce rapport par la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois.

Après avoir pris connaissance du document et en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents :

- **PREND ACTE** du rapport quinquennal 2017-2022 sur les attributions de compensation.

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le maire,  
Philippe LASMAN

